



ARRETE DU CONSEIL GENERAL DE VALBIRSE 2020 – 78

Règlement du conseil des parents

Le Conseil général de la Commune mixte de Valbirse, lors de sa séance du 19 octobre 2020

VU :

- le rapport du Conseil communal ;
- les dispositions de l'art. 58, lettre a) du Règlement d'organisation de la Commune mixte ;

arrête

1. L'abrogation du règlement du conseil des parents est acceptée.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

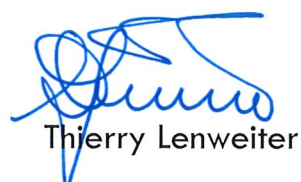
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :



Jean-Paul Mercerat

Le Secrétaire :



Thierry Lenweiter

Bévilard, le 4 décembre 2020